



COTISATIONS 2023

La licence couvre la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

L'assurance Petit Braquet couvre la responsabilité civile 24h/24h, la défense recours, l'accident corporel, le rapatriement

Une cotisation club par famille (même foyer, même adresse) de 25,50 €.

Licence + Assurance Petit Braquet + Cotisation Club	Pour les jeunes de 18 à 25 ans		Pour les plus de 25 ans	
	avec revue	sans revue	avec revue	sans revue
	85,50 euros	60,50 euros	102 euros	77 euros
		(97 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)		

Licence Familiale Chef de famille

Licence + Assurance Petit Braquet + Cotisation Club	1 ^{er} Adulte	1 ^{er} Adulte	2ème membre adulte	18 à 25 ans	- de 18 ans Hors école VTT
	avec revue	sans revue			
	102 euros	77 euros	36 euros	35 euros	7,50 euros
	(93 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)				

Pour l'Ecole Française de Vélo (TEAM VELO), (Jeunes moins de 18 ans) le prix licence **13 euros**. L'assurance est prise en charge par l'assureur AXA pour les jeunes.

Il faut ajouter la cotisation familiale club de 25,5 euros. Soit au total **38,50 €**.

L'assurance Petit Braquet couvre votre responsabilité pour les accidents que vous pourriez commettre aux autres.

L'assurance Grand Braquet (coût supplémentaire + 50 €) couvre les garanties du Petit Braquet **et en plus les dommages au vélo en cas d'accident sans tiers identifié (sans le vol)** avec un plafond de 1500€ (franchise 100€) pour le vélo, 300€ (franchise 30€) pour le GPS, 160€ (franchise 30€) pour les équipements vestimentaires.

La formule Grand Braquet doit être souscrite au moment de la prise de la licence, car elle ne pourra pas être souscrite en cours d'année. (sauf en cas d'achat d'un nouveau vélo).

Pour la formule Grand Braquet, en cas de décès cardio-vasculaire ou d'AVC, le capital est limité à 2500€ (1500€ en Petit Braquet) à l'appui d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme. Le certificat doit être établi dans les 6 mois qui précèdent la délivrance de la licence, pour être pris en considération. Le capital est fixé à 7500€ (3000€ en Petit Braquet) si le certificat est accompagné d'un justificatif de test d'effort réalisé moins de 2 ans avant la date de délivrance de la licence.

En cas de décès suite à un accident, le capital versé en petit braquet est de 5000€ et en grand braquet, il est de 15000€.

Vous pouvez souscrire par ailleurs une assurance individuelle de personnes (en cas d'accident corporel), pour obtenir des indemnités journalières en cas de perte de salaire ou de revenus justifiée et augmenter les capitaux « invalidité permanente et décès ». De même, des garanties complémentaires pour le vélo (vol total et dommages) peuvent être souscrites pour ceux dont la valeur du vélo est supérieure à 1500€, en complément de la formule grand braquet. Le formulaire est joint à cet envoi et peut être aussi demandé au président Joël LEMOINE (tel : 06.79.78.35.56). **Le coupon (Déclaration du licencié – Saison 2022) se trouvant sur la notice d'information est à signer et à remettre au club avec votre prise de licence.**

La revue Cyclotourisme, vivement recommandée par le comité directeur du Cyclo Loisirs Evreux, est la revue officielle de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVELO)

Le Cyclo Loisirs Evreux vous fait une réduction de 3 € sur l'abonnement à la revue, soit 25 € au lieu de 28 €. Cette revue est en couleurs, mensuelle soit 11 numéros par an. Cette revue comprend de nombreuses rubriques, sur le vélo route, le VTT, les jeunes, les sites du Brevet des Provinces Françaises, sur la vie des clubs, sur les organisations des clubs, sur les organisations dans les différentes ligues régionales, sur la technique du vélo, sur les nouveautés techniques, sur la diététique, sur la santé, sur la nature, etc.